

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ n° 2025/431 : Portant convocation du Conseil Municipal

Le Maire de la Ville de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales,

ARRÊTE :

ARTICLE 1.

Le Conseil Municipal de Sèvres est convoqué le :

JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025 à 18 h 00
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville

ARTICLE 2.

Le présent arrêté est publié par voie électronique et affiché à la porte de la Mairie.

Fait à Sèvres, le 28 novembre 2025.

NB : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de la justice administrative, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification/publication. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire de l'acte. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.



*Grégoire de LA RONCIÈRE
Vice-Président du Grand Paris Seine Ouest
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine*

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

01 41 14 10 10

01 75 19 41 20

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

28 NOV. 2025

mairie@ville-sevres.fr

www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20251128-2025-431-AR
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025